

# Info Source

## Sources de renseignements du gouvernement fédéral et sur les fonctionnaires fédéraux

l'Office d'aménagement territorial du Sahtu

### Table des matières

Présentation d'*Info source*

Informations générales

- Contexte
- Responsabilités

Fonctions, programmes et activités de l'institution

- Contenu ayant trait à l'institution
- Services internes

Renseignements supplémentaires

- Salle de lecture

## **Présentation d'Info source**

Le SCT a préparé le texte suivant pour expliquer l'utilité d'*Info Source* aux particuliers susceptibles d'accéder au chapitre de l'institution sans voir la page principale d'introduction intitulée *Info Source : Sources de renseignements du gouvernement fédéral et sur les fonctionnaires fédéraux*. Les institutions doivent reproduire exactement le texte fourni ci-dessous :

*Info Source : Sources de renseignements du gouvernement fédéral et sur les fonctionnaires fédéraux* fournit de l'information au sujet des fonctions, des programmes, des activités et des fonds de renseignements connexes des institutions fédérales visées par la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Il donne aux personnes et aux employés du gouvernement (actuels et anciens) des renseignements pertinents afin de leur donner accès aux renseignements personnels les concernant et qui sont détenus par les institutions fédérales visées par la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, et à les aider à exercer leurs droits en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Un accès central permet de consulter l'avant-propos d'*Info Source : Sources de renseignements du gouvernement fédéral et sur les fonctionnaires fédéraux* et la liste des institutions assujetties à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

La *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels* confèrent au président du Conseil du Trésor (à titre de ministre responsable) les responsabilités générales pour ce qui est de l'administration pangouvernementale de ces deux lois.

## **Informations générales**

### **Contexte**

La création de l'Office d'aménagement territorial du Sahtu découle de l'Entente sur la revendication territoriale des Dénés et des Métis du Sahtu et la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie promulguée le 22 décembre 1988.

Le dernier plan d'aménagement du Sahtu a été adopté le 29 avril 2013 par l'Office d'aménagement territorial du Sahtu. Le 9 mai 2013, le plan a été présenté pour approbation au Sahtu Secretariat Incorporated (SSI), au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) et au gouvernement du Canada. Pour que le plan entre en vigueur, ces trois corps gouvernementaux devaient l'approuver tour à tour dans ce même ordre. L'Office d'aménagement territorial du Sahtu rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien (AADNC).

L'Office d'aménagement territorial du Sahtu est une co-agence de gestion dont les origines remontent aux revendications territoriales dans région visée par le règlement du Sahtu des Territoires du Nord-Ouest . Le Sahtu, comme on l'appelle couramment, est la région à laquelle s'appliquent les conditions de l'Entente sur la revendication territoriale des Dénés et Métis du Sahtu. Cette région de 280 238 kilomètres carrés comprend le Grand Lac de l'Ours et cinq

collectivités : Colville Lake, Fort Good Hope, Tulita (autrefois Fort Norman), Deline (autrefois Fort Franklin) et Norman Wells.

## **Responsabilités**

La Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie habilite l'Office d'aménagement territorial du Sahtu à préparer et à mettre en œuvre un plan d'aménagement du territoire pour le Sahtu. Ce pouvoir s'étend à toutes les terres de la Couronne, du Sahtu et privées exception faite des terres de la région visée qui comprennent un parc où la Loi sur les Parcs nationaux du Canada s'applique, qui ont été acquises aux termes de la Loi sur les lieux et monuments historiques ou qui sont situées dans les limites d'une municipalité.

L'Office d'aménagement territorial du Sahtu a le mandat d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'aménagement du territoire pour la région désignée du Sahtu. La planification de l'aménagement du territoire amène à prendre des décisions sur l'utilisation future du territoire en tenant compte des intérêts sociaux, culturels, environnementaux et économiques de toutes les parties intéressées, y compris les habitants du Sahtu, le GTNO, le gouvernement du Canada, les industries et les organisations non gouvernementales (ONG).

## **Fonctions, programmes et activités de l'institution**

### **Processus de planification de l'aménagement des terres**

**Description :** documents relatifs à l'information sur le processus de planification de l'aménagement du territoire et sur les méthodes employées par l'Office d'aménagement territorial du Sahtu.

**Type de documents :** veuillez inscrire ici des documents précis

**Numéro du dossier :** SLUPB LUP 005

### **Programme de ressources naturelles**

**Description :** documents relatifs à la collecte de renseignements sur les ressources renouvelables et non renouvelables dans la région du Sahtu.

**Type de documents :** veuillez inscrire ici des documents précis

**Numéro du dossier :** SLUPB NRP 005

### **Matériel promotionnel**

**Description :** documents relatifs au matériel promotionnel de l'Office : brochures, dépliants, etc.

**Type de documents :** veuillez inscrire ici des documents précis

**Numéro du dossier :** SLUPB PRO 005

### **Programme des sciences humaines**

**Description :** documents relatifs aux informations (démographie, socio économie, savoirs traditionnels...) sur la population et les collectivités du Sahtu

**Type de documents :** veuillez inscrire ici des documents précis

**Numéro du dossier :** SLUPB SSP 005

## **Services internes**

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion des acquisitions; services des communications; services de gestion des finances; services de gestion des ressources humaines; services de gestion de l'information; services de la technologie de l'information; services juridiques; services de gestion et de surveillance; services de gestion du matériel; services de gestion des biens; services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

## **Services de gestion financière**

Activités visant à assurer l'utilisation responsable des ressources publiques comme la planification, la gestion budgétaire, la comptabilité, la production de rapports, le contrôle et la surveillance, l'analyse, les conseils et le soutien au processus décisionnel, ainsi que les systèmes financiers.

- Catégorie de document en matière de gestion financière

## **Services de gestion des ressources humaines**

Activités de détermination de l'orientation stratégique, d'affectation des ressources entre les services et les processus et activités liées à l'analyse des risques et à la détermination des mesures d'atténuation à prendre. Elles permettent de veiller à ce que les services et les programmes du gouvernement fédéral respectent les lois, les règlements, les politiques et les plans applicables.

- Catégorie de document en matière de formation et perfectionnement

## **Services juridiques**

Activités permettant aux ministères et organismes de réaliser les priorités et d'atteindre les objectifs associés à leurs politiques, programmes et services dans un cadre juridique approprié.

- Catégorie de document en matière des services juridiques

## **Services de gestion et de surveillance**

Activités de détermination de l'orientation stratégique, d'affectation des ressources entre les services et les processus et activités liées à l'analyse des risques et à la détermination des mesures d'atténuation à prendre. Elles permettent de veiller à ce que les services et les programmes du gouvernement fédéral respectent les lois, les règlements, les politiques et les plans qui s'appliquent.

- Catégorie de document en matière de vérification interne et évaluation

### **Services de gestion du matériel**

Activités visant à assurer, de la part des ministères, une gestion du matériel durable et responsable sur le plan financier afin de soutenir l'exécution rentable et efficace des programmes gouvernementaux.

- Catégorie de document en matière de gestion du matériel

### **Services de gestion des biens immobiliers**

Activités ayant pour objet d'assurer une gestion des biens immobiliers durable et responsable sur le plan financier, tout au long de leur cycle de vie, afin de soutenir l'exécution rentable et efficace des programmes gouvernementaux

- Catégorie de document en matière de gestion des biens immobiliers

### **Services de gestion de voyages et autres services administratifs**

Ces services comprennent les services de voyages du gouvernement du Canada, ainsi que les autres services internes qui ne correspondent à aucune autre catégorie de services internes.

- Catégorie de document en matière des services administratifs

#### Légende

- Catégories de documents spécifiques aux institutions
- Fichiers de renseignements personnels (FRP)

### **Renseignements supplémentaires**

Le gouvernement du Canada encourage la publication d'information par l'intermédiaire de demandes informelles. Vous pouvez consulter les sommaires des demandes d'accès à l'information complétés en matière d'accès à l'information et les données ouvertes de l'Office d'aménagement territorial du Sahtu [<http://www.sahtulanduseplan.org/website/web-content/index.html>].

Pour présenter une demande informelle, veuillez communiquer avec la personne suivante :

L'Office d'aménagement territorial du Sahtu  
Directeur général  
C. P. 235  
Fort Good Hope (Territoires du Nord-Ouest) X0E 0H0

Téléphone : 867-598-2055  
Télécopie : 867-598-2545  
Courriel : info@sahtulanduseplan.org  
Site internet : www.sahtulanduseplan.org

Veillez lire l'avant-propos à cette publication pour plus d'information concernant les procédures d'accès officiels en vertu des dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Veillez prendre note que chaque demande présentée à L'Office des terres et des eaux du Sahtu en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* doit être accompagnée d'un chèque ou d'un mandat-poste de 5,00 \$ émis à l'ordre de L'Office des terres et des eaux du Sahtu.

### **Salle de lecture**

Conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, un espace sera mis à la disposition du demandeur, s'il souhaite consulter du matériel sur place. L'adresse est la suivante :

K'asho Gotine Building  
Fort Good Hope (Territoires du Nord-Ouest)